
COMMUNIQUÉ

27 septembre 2010
Pour diffusion immédiate

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2011 – 2012 – 2013

Bromont, le 27 septembre 2010. Le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Bromont a été déposé le 24 septembre dernier par l'évaluateur-signataire conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Ce nouveau rôle révèle que la valeur du parc immobilier imposable de Bromont est passée de 1,136 milliard \$ (dernière compilation du rôle 2008 – 2009 – 2010) à plus de 1,296 milliards \$ (inscription du rôle d'évaluation 2011 – 2012 – 2013), soit une progression de 14,0 %.

Ce nouveau rôle d'évaluation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet 2009.

Deux aspects sont à considérer pour expliquer la variation des valeurs :

1. L'évolution du marché immobilier entre le 1^{er} juillet 2006 et le 1^{er} juillet 2009 ;
2. L'inspection massive des propriétés résidentielles au cours de la période d'avril 2009 à septembre 2010.

Principales variations de valeur selon les catégories d'immeuble imposable

- Dans le secteur résidentiel, la hausse de la valeur globale des propriétés, toutes catégories confondues, se situe à 15,1 % ;
- La variation de la valeur globale des résidences unifamiliales est de 20,4 %, passant d'une valeur moyenne pour une résidence en 2010 de 234 600 \$ à 282 550 \$ en 2011 ;
- La variation de la valeur globale des condominiums est de 11,7 %, passant d'une valeur moyenne pour un condominium en 2010 de 209 700 \$ à 234 200 \$ en 2011 ;
- Globalement, la valeur des immeubles non résidentiels (secteur commercial) a progressé de 8 % ;
- La valeur globale des terrains vacants (incluant les terres agricoles et forestières) a augmenté de 28,2 %.

Afin de bien informer la population, les valeurs inscrites au rôle d'évaluation 2011-2012-2013 peuvent être consultées sur le portail de la Ville de Bromont à www.bromont.com. Une section spéciale « L'évaluation foncière municipale et le contribuable » est également disponible sur le site de la Ville de Bromont, expliquant la démarche et donnant les réponses aux questions les plus fréquentes.

En janvier prochain, faisant suite à la réception des comptes de taxes municipales, des séances d'informations publiques seront tenues afin de répondre aux questions des citoyens. La Ville de Bromont informera la population des dates et des lieux de ces rencontres publiques d'informations.

- 30 -

Renseignements : *Service des finances
Ville de Bromont
Tél. : 450-534-2021
finances@bromont.com*